

## AUTORISATION PARENTALE

### 24H SAINT-PIERRE 2022

**Je soussigné (e) :**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

**DEMEURANT à :**

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**N° TEL (JOIGNABLE EN journée) :** \_\_\_\_\_

**Représentant légal de l'enfant mineur :**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

A (ville) : \_\_\_\_\_

**AUTORISE celui-ci à participer AUX 24H Saint-Pierre 2022 & déclare :**

> décharger de toute responsabilité la Fondation Saint-Pierre, organisateurs des 24h Saint-Pierre, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

> renonce également dès aujourd'hui à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels

ou autres, se produisant pendant les 24h Saint-Pierre, dans le cadre de la participation de mon enfant à la manifestation.

> déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

> m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre les organisateurs.

> autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

> reconnais que l'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

> autorise expressément les organisateurs et leurs ayants-droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre des 24h Saint-Pierre en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, pour 5 ans à compter de la date de signature des présentes.

> reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer aux 24h Saint-Pierre 2022.

**FAIT à / LE :**

VILLE \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

**SIGNATURE précédée de la mention « LU et approuvé » :**